

Procès-verbal de la séance du jeudi 20 juin 2019

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20h15.

Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail du secrétaire.

Il signale la présence de M. Pierre-Alain Pingoud du « Journal de Cossonay » et de M. Jean Félix Brouet du journal « l'Omnibus ».

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 6 décembre 2018
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 06.2019/1 : Comptes 2018
5. Préavis municipal 06.2019/2 : Immeuble locatif En Montanney 3, changement de mode de chauffage, travaux d'entretien et assainissement
6. Préavis municipal 06.2019/3 : Demande de crédit d'étude pour étudier la régionalisation de l'épuration Haute-Venoge
7. Activités des commissions intercommunales
8. Attribution des jetons de présence du Conseil
9. Election d'un suppléant à l'AIPCV
9. Election du bureau du Conseil
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Mme Edith Gachet et M. Vincent Studer de fonctionner comme scrutateur (-trice) pour cette séance.

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de M. Luc Bally.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 6 décembre 2018

Après les démissions de MM. Bryan Chassay et Maurizio Zasso, le Conseil général de la Commune de Pompaples compte désormais 50 membres.

<i>Appel :</i>	<i>- Présents :</i>	<i>41 membres</i>
	<i>- Excusés :</i>	<i>8 membres</i>
	<i>- Non excusés :</i>	<i>1 membre</i>
	<i>- Quorum :</i>	<i>17</i>
	<i>- Majorité simple :</i>	<i>21</i>
	<i>- Bulletin secret :</i>	<i>9</i>

Le procès-verbal du 6 décembre 2018 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président n'a aucune information particulière à communiquer.

Il rappelle les prochaines assemblées :

- jeudi 10 octobre 2019 à 20h15,
- jeudi 5 décembre 2019 à 20h15.

Les dates des assemblées 2020 devraient pouvoir être communiquées en décembre.

Les prochaines votations sont agendées :

- 20 octobre 2019 (Elections fédérales : Conseil national et Conseil des Etats),
- 24 novembre 2019,
- 9 février 2020,
- 17 mai 2020,
- 27 septembre 2020,
- 29 novembre 2020.

Il précise que le dimanche 20 octobre prochain, date des élections fédérales, tombe au beau milieu des vacances scolaires. En conséquence, il sait déjà que certains des scrutateurs ne seront pas présents. Si l'un ou l'autre des membres du Conseil est intéressé à participer au dépouillement, merci de s'annoncer au terme de l'assemblée ! Même des personnes n'habitant pas Pompaples pourraient venir.

Nous élirons nos autorités communales en 2021 et les autorités cantonales en 2022.

4. Préavis municipal 06.2019/1 : Comptes 2018

La conclusion du préavis est la suivante :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2018 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général :

- **d'approuver le rapport de gestion,**
- **d'approuver les comptes 2018 bouclant comme suit :**

Total des charges :	CHF	2'841'680.64
Total des revenus :	CHF	2'945'941.27
Excédent des revenus reporté au capital :	CHF	104'260.63
Total du bilan :	CHF	5'054'771.28

- **de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour l'exercice 2018.**

Le Président du Conseil passe la parole à M. Gilles Pittet qui rapporte au nom de la Commission de gestion.

Préambule :

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil. Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

Rapport :

La Commission de gestion composée de MM. Gilles Pittet, Olivier Buc et Alain Chanson s'est réunie à cinq reprises à savoir les 13, 20, 23, 28 mai et 3 juin 2019. Elle s'est entretenue avec la Municipalité et a obtenu les réponses aux questions posées.

Comptabilité :

Le contrôle de la Fiduciaire Favre Révision SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels, à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, engagements hors bilan.

Ce contrôle est effectué selon la norme d'audit suisse 910 (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement et par sondage sur :

- Les devis, décomptes, factures, opérations y relatives.

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonctionnement concordent avec la comptabilité,
- La comptabilité est tenue avec précision,
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées,
- L'état de la fortune et le résultat de l'exercice 2018 sont conformes aux dispositions légales.

La Commission félicite et remercie la boursière pour l'excellent travail réalisé durant l'année.

Gestion :

La Commission a contrôlé diverses factures de fonctionnement des postes suivants :

- Administration générale
- Finances
- Domaines et bâtiments
- Travaux
- Police
- Sécurité sociale

Etat du patrimoine : Pas de constatations particulières.

Commentaires :

L'exercice 2018 se conclut par un excédent de produits de CHF 104'260.63 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 387'690.18 en diminution de CHF 141'061.-- par rapport à 2017.

L'excédent de revenus d'impôts par rapport au budget constitue essentiellement la marge d'autofinancement.

En conséquence, cette marge d'autofinancement favorable permet une attribution au fonds de réserve complémentaire sur les bâtiments pour CHF 200'000.--.

La Commission relève une nouvelle fois la bonne santé financière de la Commune de Pompaples.

En conclusion, la Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal,
- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2018,
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2018.

M. Alain Bonzon, Municipal, apporte un complément : « La situation de la Commune est toujours aussi saine. Vous avez peut-être remarqué un autre élément à propos de la gestion et des comptes : la partie « gestion » est plus détaillée que d'habitude car la boursière a donné des explications à la Commission de gestion directement sur la comptabilité, ce qui a permis à davantage d'explications sur la gestion de la Commune à propos de décisions prises par la Municipalité tout au long de l'année. Cela donne une idée des nombreux sujets traités par la Municipalité et pourrait inciter des vocations car les prochaines élections sont bientôt là ».

Le Président ouvre la discussion au sujet des comptes 2018.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 06.2019/1 est adopté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 06.2019/2 : Immeuble locatif En Montanney 3, changement de mode de chauffage, travaux d'entretien et assainissement

Le Président du Conseil donne préalablement la parole à M. Alain Bonzon, Municipal, pour un complément à ce préavis :

« Le futur énergétique à Pompaples et le changement de chauffage à mazout de l'immeuble En Montanney 3 :

La planification énergétique territoriale (PET), accompagnée du concept énergétique des bâtiments des communes vaudoises (CECV) et du rapport de la comptabilité énergétique des bâtiments propriétés de la Commune sont élaborés depuis quelques mois par la Municipalité. Ces études sont réalisées parallèlement et en concertation à la mise à jour du plan général d'affectation (PGA) de Pompaples.

Ces trois éléments, PET, CECV et rapport de la comptabilité énergétique parviennent à un stade de finalisation. Une présentation de ceux-ci sera probablement réalisée lors du prochain Conseil général. Une Commission en charge de l'environnement et de l'énergie venant en appui à la Municipalité pourrait être nommée au sein du CG. A ce jour, nous ne pouvons entrer davantage dans les détails.

Ceci exposé, venons-en à la proposition de modification du chauffage à mazout de l'immeuble en Montanney 3 pour un montant devisé à CHF 68'819.40.

Des six objectifs identifiés lors de la finalisation de la PET (planification énergétique territoriale), l'action de développement de réseaux thermiques a été mis en évidence, soit la réalisation d'une ou plusieurs études pour valider la faisabilité technique et économique de réseaux thermiques sur différentes zones du village.

Un réseau est déjà actif depuis de nombreuses années à Pompaples avec une forte implantation à St-Loup. Il s'agit de CADCIME SA dont l'énergie est distribuée depuis Eclépens.

Au moment de l'étude, CADCIME confirme que la capacité future de distribution est suffisante pour permettre un développement important de son réseau sur la Commune de Pompaples et qu'en cas de développement exceptionnel sur l'ensemble de son réseau, la capacité de production pourra être adaptée tout en conservant une part fortement minoritaire d'énergie fossile. CADCIME SA est ainsi un acteur important pour l'approvisionnement en chaleur de la Commune.

A la faveur d'un changement de responsable de projet à Eclépens, les éléments se sont précipités ces derniers jours dans nos relations avec CADCIME SA quant à l'appréciation de l'extension potentielle de son réseau actuel. Trois immeubles propriétés de la Commune seraient susceptibles d'être reliés à ce réseau ainsi que divers immeubles de propriétaires privés.

Des affirmations de CADCIME SA, cette vision a rencontré l'enthousiasme de son Conseil d'Administration suite à des estimations techniques et financières favorables.

Le raccordement de l'immeuble En Montanney 3 paraît, à ce stade et sous réserves d'études plus approfondies, pleinement réalisable. Cette opération se ferait à un coût moindre que le chauffage à pellets proposé initialement dans notre préavis. Les autres avantages se situent au niveau de l'entretien du système de chauffage et son emprise sur l'immeuble.

Le présent exposé a pour objet concret de laisser le libre choix à la Municipalité quant au mode de chauffage entre pellets et CAD.

Les derniers entretiens avec CADCIME SA étant intervenus hier au soir ainsi que ce matin même, les Commissions nommées n'ont pu être que brièvement informées et n'ont pu tenir compte de ce nouvel élément dans leurs rapports respectifs ».

M. Alain Bonzon remercie le Conseil pour toute son attention et reste à disposition pour tout renseignement utile dans le cadre du préavis et non sur le futur énergétique à Pompaples.

Le Président du Conseil donne la parole à M. André Loewer qui rapporte au nom de la Commission ad hoc.

La Commission ad hoc, composée de MM. Luis Monteiro, Daniel Piller et du rapporteur, s'est réunie le mardi 14 mai 2019 dans les bureaux de la Commune pour l'examen du préavis N° 06.2019/2 : « **Immeuble locatif en Montanney 3, changement de mode de chauffage, travaux d'entretien et d'assainissement** ».

M. Alain Bonzon, Municipal, nous a présenté le projet du remplacement de la chaudière, des divers travaux d'entretien et d'assainissement et a répondu à toutes nos questions. Les questions relatives au financement et à l'amortissement de ces travaux font quant à eux l'objet du rapport de la Commission de gestion et finances.

La Commission relève la grande qualité des documents remis, rapports CECB et CECB+, et plus particulièrement les plans d'architecte du bâtiment qui ont été entièrement digitalisés.

Le rapport CECB (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments) de l'entreprise Clauditherm Sàrl à Monthey évalue l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment existant d'une note "E", et d'une note "D" pour l'efficacité énergétique globale du bâtiment. Diverses variantes d'assainissement permettraient à ce bâtiment d'obtenir des notes de 2x "C" pour un montant supérieur à CHF 900'000.--. La Municipalité estime trop tôt un tel investissement pour ce bâtiment âgé de 23 ans seulement. Ces travaux pourraient être envisagés lorsque le bâtiment aura 40 à 45 ans.

La Commission ad hoc a procédé à une visite des lieux le mardi 21 mai afin de se rendre compte de l'état actuel du bâtiment et de l'ampleur des travaux prévus.

Lors de cette visite, le concierge du bâtiment nous a fait part de remarques de la part des locataires au sujet du manque d'eau chaude fréquent. Après avoir pris quelques renseignements auprès de chauffagistes, la Commission ad hoc propose que la Municipalité demande un modèle de chauffe-eau (boiler ECS Eau Chaude Sanitaire) plus performant.

Le changement du mode de chauffage, pellets au lieu de mazout, permet d'obtenir une subvention de la part du Canton estimée à CHF 15'120.--.

La Commission ad hoc estime opportun de procéder cette année à ces travaux d'assainissement, afin de remplacer la chaudière, remplacer la porte de garage, améliorer les bas de façades et l'étanchéité, assainir les canalisations d'eau claire afin de supprimer la présence d'eau en sous-sol, rafraîchir la façade Sud-Ouest, poser du carrelage et rafraîchir les peintures dans les corridors et les escaliers et réfectionner le revêtement extérieur.

En conséquence, la Commission ad hoc "Montanney 3" invite les membres du Conseil général à accepter le point 1 du préavis 06.2019/2, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux devisés.

Puis c'est au tour de la Commission des finances. M. Eric Chevallaz en est le rapporteur.

C'est le 13 mai 2019 que la Commission des finances, composée de MM. Vincent Studer, Eric Pulfer et du rapporteur, a pris connaissance du préavis susmentionné. La Municipalité a présenté le projet, ses causes, les travaux prévus et le mode de financement. C'est sur ce dernier point que la Commission s'est penchée.

Le financement des travaux, d'un montant de CHF 640'303.20, est proposé comme suit :

- Prélèvement de CHF 300'000.-- sur le fonds de réserve « bâtiments n° 9282.41 »,
- Emprunt bancaire de CHF 300'000.--,
- Le solde, soit CHF 40'303.20, pris sur les liquidités courantes.

L'amortissement de l'emprunt est prévu sur quinze ans, par CHF 20'000.-- par année. La Commission rappelle que l'emprunt courant pour cet immeuble est de CHF 1'475'000.-- et que le revenu locatif brut est de CHF 180'000.-- par année.

Le plan d'investissement 2016 –2021 prévoit des travaux pour un montant de CHF 700'000.--. Le crédit demandé entre donc dans ce plan. Un seul point à relever est qu'après ce prélèvement, le solde sur le fonds de réserve ne sera plus que de CHF 58'289.75. Alors que le plan d'investissement prévoit d'attribuer CHF 100'000.-- pour le refuge.

Toutefois, la Commission est unanime à inviter le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis n° 06.2019/2 de la Municipalité du 7 mai 2019,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux devisés,
2. d'accorder, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 640'303.20 sous déduction des subsides cantonaux,
3. d'accepter le financement de cet investissement :
 - a) par retrait sur fonds de réserve « bâtiments n° 9282.41 de CHF 300'000.--,
 - b) par emprunt bancaire de CHF 300'000.--,
 - c) le solde par retrait sur les liquidités courantes,
4. d'accepter l'amortissement de l'emprunt bancaire sur 15 ans par CHF 20'000.-- par année dès 2020,
5. ainsi que les charges annuelles de fonctionnement et d'entretien.

M. Alain Bonzon, Municipal, a des questions en ce qui concerne les deux rapports :

- 1) La Commission ad hoc relève le manque d'eau chaude et la capacité du futur boiler. Le manque d'eau chaude provient-il d'un manque de capacité ou de pannes successives du chauffage ?
M. Piller a regardé avec des chauffagistes et constate un manque de quantité d'eau : il faudrait 800 l et non 600 l comme prévu.
M. Bonzon demande à M. Monteiro si cela pourrait provenir des vannes : réponse affirmative. Il indique que le cas sera étudié.
- 2) La Commission des finances indique dans son rapport que le solde sur le fonds de réserve ne sera plus que de CHF 58'289.75 alors que le plan d'investissement prévoit d'attribuer CHF 100'000.-- pour le refuge. D'autres fonds de réserve existent. Le fonds spécial pour investissements a un solde de CHF 565'000.--. Il n'y a donc pas de soucis à se faire. Les travaux auraient pu être payés en entier. Mais pourquoi emprunter alors que la Commune a des liquidités ? Il y aura d'autres travaux et surtout pour profiter des taux d'intérêts qui sont bas. La Commune a commencé à négocier les taux.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

• *M. Gilles Pittet* demande une petite correction : « Concernant le PV de la Commission ad hoc, la Commission de gestion n'a pas été convoquée ».

• *M. Jean-Claude Freymond* ne comprend pas bien : « On doit voter pour un truc et il y a une proposition qui est faite ».

Le Président répond : « Les décisions du préavis concernent les travaux et le financement, mais pas sur le choix du chauffage ».

M. Freymond rajoute : « Ce n'est pas à nous de décider ? »

Le Président : « Non. On peut raisonnablement faire confiance à la Municipalité qui travaille dans l'intérêt de la Commune. Cela leur permet une marge de manœuvre et de ne pas se bloquer sur un point ».

M. Freymond poursuit : « Des gens de la Commune seraient intéressés par le chauffage à distance. Il serait normal qu'ils puissent donner leur avis par rapport au quartier là-haut ».

Le Président répond que ce n'est pas à l'ordre du jour de cette séance.

- *M. Arnaud Bovet* demande la parole : « Du coup, la question du chauffage à distance va repousser la décision de mettre le chauffage à distance ou le chauffage à pellets ? »

M. Alain Bonzon répond : « L'information de ce soir ne doit pas créer de quiproquos par rapport au Conseil car jusqu'à maintenant, on a exclusivement informé sur le chauffage à pellets. La décision n'est pas prise. Si CADCIME SA devait être choisi, on devra peut-être mettre un chauffage d'appoint en attendant ou maintenir le chauffage actuel pendant quelque temps. Cela nous permettrait de démarrer les travaux après les vacances d'été pour le gros œuvre. Sur le fond, cela ne présentera aucun problème que l'on choisisse l'un ou l'autre ».

- *M. Frédy Bovet* : « En page 3 du préavis, on parle clairement de chauffage à pellets. Finalement, on va voter sur un préavis où le mode de chauffage est laissé à la liberté de la Municipalité. La question est de savoir si le Conseil aura la possibilité de se prononcer sur le mode de chauffage ou pas ? »

Le Président répète que le Conseil vote sur les conclusions du préavis et non pas sur le choix du chauffage qui est laissé à la Municipalité. Maintenant, vu que l'inquiétude semble générale, il faut quand même regarder pour un système qui est à la fois plus avantageux, plus économique et plus fiable.

- *M. Frédy Bovet* : « En tant que citoyen, je peux choisir si je veux donner mon argent, l'argent communal à une multinationale ou pour un fournisseur de chauffage à pellets ».

Rép. du Président : « Au moment du vote, il faut tenir compte de ça ».

- *M. Jean-Claude Freymond* demande qu'on puisse voter sur le chauffage. « Il y a une possibilité et on n'est pas dans une dictature ».

- *M. Alain Bonzon* indique que ce n'est pas raisonnable de décider ici car on ne sait pas quel est le coût de CADCIME SA. La Commission ad hoc ne s'est pas prononcée et n'a pas vu qui a soumissionné par rapport à ces différents éléments sur aucun corps de métier. Dans la règle, ce n'est pas au Conseil de décider à qui attribuer car on ne s'en sortirait jamais. La Commission va contrôler ce qui s'est fait. Tout dépassement de travaux doit être communiqué au Conseil dans les plus brefs délais et en tout cas pas à la Commission des finances et à la Commission de gestion. C'est une question de confiance. On aura des offres concrètes et on va comparer le coût, l'efficacité et la propreté du produit. L'essentiel, c'est d'avoir des produits énergétiquement favorables. On abandonne le mazout pour autre chose, pellets ou pas. Au départ, on n'avait que le système à pellets. On a maintenant un autre contact. Le choix n'est pas encore fait. CADCIME SA est déjà connu dans la région pour son chauffage à distance.

- *Mme Raphaële Lasserre* demande une précision par rapport à la somme de CHF 900'000.--.

Rép. de *M. Alain Bonzon* : « En 2 étapes : la première porte sur ces travaux-là qui seront remboursés en quinze ans et la deuxième, ce sera les CHF 900'000.-- environ pour l'enveloppe du bâtiment ».

- *M. Olivier Buc* s'informe : « Dans la mesure où CADCIME est choisi, sera-t-il pris en considération les futurs potentiels consommateurs qui se trouvent aux alentours de Montanney ? Des gens seront peut-être intéressés à se raccorder ».

Rép. de *M. Alain Bonzon* : « Dans le quartier en question, on voit que des travaux vont démarrer et il y a des projets. Le citoyen sera informé et pourra en bénéficier. CADCIME ne va pas s'intéresser s'il n'y a que

l'immeuble en Montanney. Ils ont fait des recherches et pourraient proposer un chauffage énergétiquement favorable ».

- *M. Jean-Claude Freymond s'informe au sujet du type de pellets.*
Rép. de M. Bonzon : « Des petits pellets et non pas des copeaux ».

Le Président du Conseil clôt la discussion et invite le Conseil général à se prononcer sur les conclusions du préavis. Il relit ces conclusions. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

<i>Le préavis 06.2019/2 est accepté à l'unanimité moins un avis contraire et deux abstentions.</i>
--

6. Préavis municipal 06.2019/3 : Demande de crédit d'étude pour étudier la régionalisation de l'épuration Haute-Venoge

Le Président du Conseil donne la parole à M. Cyril Monnier, rapporteur de la Commission ad hoc. Cette dernière est composée aussi de MM. Kevin Chassay et Patrick Favey. Elle a été convoquée le 13 mai pour prendre connaissance du préavis susmentionné en présence de la Municipalité au complet et de la Commission des finances.

La Commission ad hoc s'est revue à plusieurs reprises, tout d'abord pour une visite complète de la STEP de La Sarraz pour comprendre la base de situation et ensuite prendre connaissance des deux études faites par les entreprises Holinger SA et CDS ingénieurs SA. Ces deux études ont été faites pour démontrer la faisabilité de cette future régionalisation qui comprend treize communes : Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples pour un total de 8'233 habitants.

Le seuil des 8'000 habitants étant passé, cela veut dire que, selon l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, nous pouvons bénéficier de deux subventions, une pour la mise en place du traitement des micropolluants sur le site de la STEP de La Sarraz, à hauteur de 75% et l'autre pour la mise en réseaux de conduites de ces diverses communes à hauteur de 35%.

Diverses solutions ont été proposées aux communes et deux ont été retenues par la Municipalité de Pompaples. La première solution est la « base » où le financement de la STEP sera réparti proportionnellement au volume d'eau épuré de chaque commune et le réseau de conduites se financera selon une clé de répartition des communes qui auront besoin de se raccorder à la STEP de La Sarraz. La deuxième est la « Mixte 1 » : le financement de la STEP reste identique à la « base » mais le financement du réseau de conduites sera réparti équitablement sur toutes les communes, même sur Pompaples, bien que nous soyons déjà raccordés !

Aux yeux de la Commission ad hoc, la solution « base » constitue l'unique solution.

Explications faites, revenons au crédit d'étude.

La Commission remarque avec étonnement, qu'en ayant fait deux études, cela ne suffise pas. Il faut en financer une troisième qui nous coûterait CHF 30.--/ habitant, soit CHF 25'050.-- pour la Commune de Pompaples et CHF 240'000.-- pour les treize communes. Cette somme nous paraît considérable tout en sachant que nous n'avons aucune certitude que le projet aboutisse. Prenons un scénario « catastrophe » : on accepte le crédit et on va de l'avant. Dans une année, si une ou plusieurs communes décident de se retirer du projet et que nous passons en-dessous du seuil de 8'000 habitants, cela ferait capoter tout le projet. Ainsi les investissements faits partiraient en fumée.

Trois communes (La Sarraz, Ferreyres et Pompaples) sont actuellement propriétaires de la STEP. Or aucun dialogue n'a été entrepris pour que les trois communes soient sur la même longueur d'ondes. Selon l'article 13 de la convention du SIEE, les décisions des Conseils des communes doivent être identiques pour qu'elles soient applicables par le SIEE. Donc, là déjà, on ne respecte pas ce que nos prédécesseurs avaient mis en place !

Sachez encore une chose concernant notre STEP : elle fait partie des dix meilleures du Canton. Ceci veut dire qu'elle a évolué au fil du temps pour être aujourd'hui très performante. La preuve est que les résultats de l'analyse de l'eau actuelle sont déjà mieux que les normes futures pas encore en vigueur. Donc aucune urgence pour nous. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire pour les micropolluants, au contraire, mais le projet contient des incertitudes et un manque de dialogue.

En conclusion, suite aux informations données, la Commission propose aux membres du Conseil de **refuser la demande de crédit d'étude.**

Puis c'est au tour de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Eric Chevallaz, Vincent Studer et de Eric Pulfer, rapporteur, a été convoquée le 13 mai 2019. L'exposé des motifs a été présenté par M. Alain Bonzon, Municipal des finances.

Pour répondre à l'exigence de la législation fédérale imposant de mettre en place un traitement des micropolluants dans les STEP, le Canton a procédé à une étude. Il en résulte un projet de groupement de treize communes pour une population de 8'200 habitants raccordés au réseau, seuil atteint afin de bénéficier de subventions cantonales et fédérales.

Un crédit d'étude de CHF 30.--/habitant, soit un montant de CHF 25'050.-- pour notre Commune, est demandé par le Comité de pilotage (COFIL) pour étudier ce projet de régionalisation d'épuration, proposition qui ne tient pas compte du choix de notre Municipalité lors de la procédure de consultation. De ce fait, la Municipalité propose aux membres du Conseil général de refuser ledit financement et, par là, la réalisation de ladite étude. Cette prise de position invitera le COFIL à revenir sur sa vision et décide de faire intervenir à nouveau l'ensemble des Conseils quant aux principes de financement, de régionalisation et de mutualisation de la STEP nouvelle.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples,

- vu le préavis n° 06.2019/3 de la Municipalité,
- ouï les rapports de la commission technique et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de refuser un crédit d'étude, pour étudier la régionalisation de l'épuration, de CHF 30.--/ habitant, soit un montant de CHF 25'050.-- pour notre Commune.

M. le Syndic apporte une précision : « La Municipalité propose de refuser : c'est un peu bizarre de présenter un préavis et de demander de le refuser. Il s'agit d'un préavis régional et on doit le présenter même si on n'est pas d'accord ».

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

- *M. Frédy Bovet* trouve curieux que, après consultation, les treize communes ont donné une réponse commune à trois questions dont la première est : « Votre commune souhaite-t-elle aller de l'avant avec un projet de régionalisation ? », avec comme réponse : « Oui ». Les treize communes ont répondu favorablement à cette question. Aujourd'hui, on nous propose de refuser quelque chose qui, en terme budgétaire, ne paraît pas très élevé. Il trouve très étonnant et regrettable car pour une fois, on a la chance de s'associer treize communes pour quelque chose qui va de l'avant. Il n'a été parlé que de financement ici et non pas de micropolluants et de mise à niveau d'une station d'épuration et de solidarité avec les différentes communes. Dans le préavis municipal, on est parfaitement conscient que le refus de notre commune puisse entraîner que soit rendu caduc le projet de la STEP. La Municipalité propose de refuser le financement et par là sa réalisation. On est en train de signer l'arrêt de mort de ce projet. Il trouve ceci déplorable en pensant à l'environnement futur. Ce n'est pas très responsable.

- *M. Jean-Claude Freymond* s'informe au sujet des subventions de l'Etat : « Est-ce indéterminé ou c'est garanti ? »

Rép. de M. le Syndic : « Du point de vue fédéral, elle est limitée à 25 ans. Ce sont les CHF 9.-- prévus par habitant qui financent le fonds fédéral. Il permettra de subventionner la mise en place des traitements avancés à hauteur de 75%. Il faut que les projets soient avancés. La question à se poser est : « Les premiers qui feront leur installation seront subventionnés et après, de moins en moins de monde va contribuer. Alors, que va-t-il se passer pour les derniers ? » Les subventions cantonales sont subordonnées aux subventions fédérales ».

- *M. Patrick Favey*, délégué à la SIEE, indique, à propos des micropolluants, que si cette nouvelle étude n'était pas venue sur le tapis, les micropolluants seraient déjà bien plus engagés pour les trois communes. Les délégués à la SIEE n'ont pas été consultés lors des discussions portant sur la future association. C'est là-dessus que la commission s'est basée. On est tous pour faire quelque chose. Personne n'est contre, mais partir comme ça... ! Si les trois communes n'arrivent pas à s'entendre, comment voulez-vous que treize communes fonctionnent !

- *Mme Raphaële Lasserre* n'a pas compris ce qui motive le refus du crédit d'étude. La lecture du préavis montre que le COPIL n'a pas donné son aval pour soumettre la question 4 aux Conseils communaux ou généraux (la Municipalité est-elle prête à soumettre cette variante à son Conseil communal / général). Le COPIL a pris directement la décision de lancer le crédit d'étude d'où les réactions de la Municipalité. Quelle est la raison réelle du refus du crédit d'étude ? Comment cela serait-il financé au niveau des finances communales si on l'acceptait ? »

M. le Syndic donne une réponse : « Ce qui motive le refus, c'est le fait qu'on ne soumette pas la question « Êtes-vous d'accord que l'on continue ». Concernant les CHF 25'050.-- du financement, il était prévu de l'amortir l'année suivant la fin du projet ».

M. Alain Bonzon complète en disant qu'il n'est pas dit que l'étude va durer deux ans à deux ans et demi, que la question que l'on se pose aujourd'hui, on se la posera dans deux ans à deux ans et demi. Pompaples a demandé au COPIL et veut que toutes les communes posent cette question aujourd'hui. Mauraz ne sait pas comment financer cela. Mais ils n'ont qu'à dire « oui ». Sur les treize communes, dix communes sont obligées de dire « oui » car La Sarraz, Ferreyres et Pompaples sont solidaires. Pourquoi payer CHF 70.--/ habitant et grâce à Pompaples, Ferreyres et La Sarraz, il ne faudra payer que CHF 150.-- / habitant. Pourquoi est-ce à nous de payer la différence ? Et dans deux ans à deux ans et demi, on vous posera cette question. Il y aura des élections entre deux. Il y aura des changements au niveau des porteurs de projets. Cela fait sept ans que dure ce projet. Une question que l'on ne s'est pas posée et sur laquelle on n'a pas eu de réponse : « Que vaut véritablement notre STEP ? ». On sait qu'elle est dans les dix meilleures du Canton, que les travaux d'entretien sont réalisés et continuent à se réaliser. Combien d'années peut-elle encore durer ? On ne sait pas. On pourrait alors mettre les CHF 25'050.-- pour cette étude-là, pour savoir véritablement ce que vaut notre STEP de La Sarraz, Ferreyres et Pompaples. On

était d'accord de faire une grande STEP mais on n'avait pas une entité SIEE. On ne voulait pas créer une association à treize communes. C'est l'enfer ! (évocation de La Sarraz et des écoles... qui n'a pas joué). On n'a pas le courage de se poser ouvertement question. On connaît les prix mais on veut faire des statuts. Pour les micropolluants, ce serait quasiment terminé aujourd'hui et on pourrait accueillir les communes. Personne n'a voulu ou eu le courage de poser la question du coût. Personne n'a ouvertement ouvert la discussion par rapport à sa Municipalité ; peut-être La Sarraz grâce aux commissions.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Il s'agit de voter sur les conclusions du préavis : « Le Conseil général décide de refuser un crédit d'étude ».

Le préavis 06.2019/3 est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

7. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

M. Frédy Bovet parle de l'association des treize communes : elle a survécu. Elle va prendre fin et reste active dans la responsabilité vis-à-vis de l'école jusqu'au 31 juillet. Après, elle sera dissoute. Une assemblée s'est tenue le 8 mai à l'Isle avec approbation des comptes 2018 et l'acceptation d'un deuxième préavis concernant la cession du droit de superficie des Guébettes à l'ASI7 (passage d'une association à une autre).

ASI7 :

- M. Frédy Bovet poursuit et indique que deux séances se sont tenues depuis le dernier Conseil. La séance du 20 mars à Pompaples a adopté les comptes 2018 (comptes de fonctionnement) car l'objectif est de construire un bâtiment scolaire à La Sarraz pour le secondaire. La deuxième assemblée du Conseil intercommunal s'est tenue le 12 juin avec deux préavis soumis : le transfert du droit de superficie des Guébettes 2 et l'achat d'un petit bâtiment scolaire, pour solde au bilan de l'ASISEVV d'un montant de CHF 578.-- et pour le deuxième, avec les soucis actuels et futurs au niveau de l'ordre public à La Sarraz, il a été adopté un préavis concernant un règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance sur les sites scolaires de l'ASI7. Il souligne le travail remarquable fait par le Directeur des Ecoles, Marc Angéloz, et ses équipes en ce qui concerne les aménagements et les changements que cela impliquait au niveau de l'Etablissement. Vingt enseignants ont dû changer d'Etablissement. En principe, la rentrée scolaire devrait bien se passer. Le Conseil scolaire intercommunal a visité le bâtiment le 2 avril : magnifique bâtiment, bien situé, moderne et aux exigences de l'Etat.

- Mme Caroline Favey, Municipale, complète les informations. Si tout se passe bien, le collège sera opérationnel. Cela concerne 250 élèves et 40 enseignants. Le collège sera inauguré le 20 septembre sous la forme de « portes ouvertes » dans l'après-midi. Une partie officielle se tiendra vers 17h30 avec un discours de la Conseillère d'Etat, Mme Cesla Amarelle.

Dès la rentrée scolaire, un horaire continu sera mis en place avec une cantine scolaire. Les élèves de la 7^e à la 11^e n'auront plus de bus à midi. Ils pourront manger sur place et ceux qui auront la possibilité pourront rentrer à pied pour manger chez eux. Pour les 1 à 4P, ce qui était en place fonctionne toujours mais on n'avait pas d'accueil de midi réglementé ; c'était un accueil organisé au Casino de La Sarraz avec une équipe mise en place à l'arrache. Il fallait une structure avec des professionnels. Dès la rentrée, les 5^e et les 6^e auront un accueil de midi qui sera à Eclépens : il s'appellera « les Jonquilles ». Ce sera le 1^{er} ACMI (Accueil de midi) et sera géré par l'AJERCO comme les UAPE. Les parents pourront prendre contact avec l'AJERCO : 20 places seront disponibles et ce ne sera que pour midi.

Une nouveauté encore : A la mise en place des nouveaux horaires au mois de décembre, des élèves secondaires utiliseront les bus publics. A Pompaples, cela concerne une soixantaine d'élèves de la 7^e à la 11^e P, mais comme les bus publics ne sont pas assez grands, une partie des 7^{es} et 8^{es} continueront à prendre les transports scolaires. Les bus publics passeront par Orny.

L'ASI7 a engagé un chef concierge, M. Rodriguez habitant La Sarraz, afin de gérer l'entretien des bâtiments. L'engagement d'un adjoint est à l'étude.

Dernière information : un nouveau groupement d'associations scolaires vient de se créer sur le plan cantonal. Pour l'instant, il compte dix-sept associations. C'est une plateforme qui permettra d'échanger du mobilier et de faire plus pression auprès du Canton en cas d'objections à leurs décisions, notamment pour les camps par exemple. Mme Favey relève aussi l'excellente collaboration avec le Directeur des Ecoles et ses enseignants.

- M. Frédy Bovet observe que l'état d'esprit du CODIR de l'ASI7 présidé par M. Morier-Genoud fonctionne très bien. Mme Sieber d'Orny représente l'ASI7 au sein de l'association qui regroupe les associations scolaires. Il manque un chaînon au niveau du Département.

- Mme Raphaële Lasserre s'informe au sujet des documents qu'elle a reçus pour l'inscription dans les cantines avec un délai d'inscription au 21 juin. Elle a appris, par l'ASI7 et non pas par l'école, que les élèves passent à l'horaire continu. Les horaires vont sortir à fin juillet. C'est donc difficile pour les parents de s'inscrire sans connaître les horaires. Ce serait bien qu'il y ait une coordination. Chaque année, les délais d'inscription sont trop tôt.

Rép. de Mme Favey : « Sur la plateforme, il faut s'inscrire. Il y a un délai d'attente par rapport au paiement. L'enfant sera muni d'un code-barres. L'inscription peut être faite n'importe quand. Il faut que l'enfant ait un code-barres pour pouvoir accéder à la cantine n'importe quand. Si toute l'année, il ne va pas l'utiliser, ce n'est pas grave, c'est juste pour faciliter le travail du secrétariat qui puisse organiser. Si, au dernier moment, vous voulez inscrire votre enfant à la cantine, vous avez jusqu'à 8 h du matin pour l'inscrire ou pas.

Une petite rectification : c'est du ressort de l'ASI7 d'informer les parents en ce qui concerne l'horaire continu et non pas à l'école.

Le Président du Conseil ajoute que dans la vie de tous les jours, on est des numéros. Eh bien, les enfants sont désormais des codes-barres !

AIEM :

M. André Loewer indique que depuis son rapport du 6 décembre 2018, l'AIEM n'a pas eu d'activité et la prochaine assemblée aura lieu le 23 juin à Pompaples.

Le Conseil général en saura plus lors de sa prochaine séance ou alors il faudra consulter le panneau d'affichages de la Commune où seront prochainement affichées les décisions du Conseil intercommunal de l'AIEM ou encore sur le site internet : www.eauxdumormont.ch.

AIPCV :

Le délégué n'étant pas là, c'est Mme Caroline Favey, Municipale, qui donne quelques informations : « L'assemblée s'est tenue ce mardi 18 juin. Les comptes 2018 ont été adoptés. Un rapport de la présidente de l'AIPCV relève que c'était la première saison complète depuis les travaux de réfection. Ce fut un été exceptionnel : 44 jours de canicule et jusqu'à mille passages par jour à la caisse. Les cours de natation ont augmenté. Cette année, ils ont acheté du matériel et un cours a été rajouté le mercredi. Aucun accident majeur n'a été constaté.

Le Comité directeur a créé un groupe de travail (trois membres APV et trois membres AIPCV) pour réfléchir à l'avenir des deux entités « piscine » et « camping », la masse de travail étant devenue volumineuse pour entretenir et maintenir la piscine et le camping. Ce ne sont pas moins de 1'300 heures de travail pour 2018 ! Après plusieurs séances, ils ont décidé de radier la convention de 2011 concernant les deux entités pour n'en faire plus qu'une, donc de maintenir l'AIPCV sous la direction du CODIR actuel et d'engager un responsable d'exploitation à partir du 1^{er} janvier 2020 qui sera sur place à 100%. Il pourra entretenir la piscine, s'occuper du personnel et surtout gérer le camping en dehors des heures d'ouverture de la piscine (actuellement, le comité de l'APV est souvent mis à contribution et certains ne peuvent quitter leur travail pour venir s'occuper des campeurs). Un poste de boursier sera aussi mis au concours. Le pourcentage n'a pas encore été défini. Le responsable d'exploitation logera apparemment au camping.

SIEE :

M. Patrick Favey indique qu'une séance a eu lieu le 10 mai à La Sarraz. Les comptes ont été adoptés et il a été discuté du futur de la STEP mais plutôt sur ce qui est technique.

8. Attribution des jetons de présence du Conseil

M. Cyril Monnier indique qu'une association judo handicap va être créée dans la région de La Sarraz. Mme Janine Lehmann apporte une rectification : il s'agira de karaté handicap. M. Cyril Monnier poursuit et se propose pour prendre des informations.

Le Président signale que le Bureau a toujours des propositions mais on en attend aussi de la part des membres du Conseil.

Cette association n'existe pas encore et avec l'autorisation du Conseil, le Président du Conseil propose de reporter cette décision d'attribution au prochain Conseil général. A ce moment-là, M. Cyril Monnier aura des informations plus claires et on pourrait formellement attribuer les jetons de présence à cette association.

<i>Le Conseil général vote à l'unanimité le report de l'attribution des jetons de présence.</i>

9. Election d'un suppléant à l'AIPCV

M. Bryan Chassay, représentant du Conseil général de Pompaples à l'AIPCV, ayant donné sa démission du Conseil, la place revient à son suppléant, M. Gianni Salone.

Il s'agit maintenant d'élire un suppléant.

Parmi les personnes présentes, personne ne se porte candidat.

Le Président indique qu'un candidat s'est annoncé : c'est M. Dominique Bataillard (il est absent ce soir car il a un genou en délicatesse).

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

M. Dominique Bataillard est nommé suppléant à l'AIPCV (à l'unanimité moins une abstention).

10. Election du bureau du Conseil

Le Président du Conseil rappelle que depuis 2014, l'élection du président, du (de la) vice-président(e) et des scrutateurs peut se faire tacitement quand le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

- **Election du Président :**

Mme Raphaële Lasserre, 1^{ère} vice-présidente du Conseil général procède à l'élection du Président.

M. Stéphane Schneider, actuel Président, se représente.

Seul candidat, il est élu tacitement par acclamations.

M. Stéphane Schneider remercie l'assemblée pour la confiance renouvelée. Un jour, Charly Clerc lui a dit : « Tant que tu restes, je reste » et maintenant : « Tant que Charly reste, je reste ». Cette année, avec les élections fédérales, un peu d'expérience aidera à passer cette journée.

- **Election du (de la, des) vice-président (e) (s) :**

Le Président informe que Mme Raphaële Lasserre et M. Eric Pulfer n'ont pas souhaité continuer leur mandat.

Il pose la question : « Quelqu'un est-il (elle) intéressé(e) par la vice-présidence ? »

Le Président du Conseil s'est approché de M. André Loewer. Ce dernier a accepté de se porter candidat.

Comme il n'y a pas d'autre candidat,

M. André Loewer est élu tacitement à la vice-présidence du Conseil général de Pompaples par acclamations.

- **Election des scrutateurs (scrutatrices) :**

M. Eric Pulfer ne souhaite pas continuer son mandat de scrutateur.

Le Président demande si quelqu'un, dans l'assemblée, est candidat(e).

Mme Seoane Pillar se porte candidate.

Le Président indique qu'il avait approché une autre personne, Mme Sandrine Eymann. Cela fait deux candidates. Mais Mme Sandrine Eymann renonce.

Mme Seoane Pillar est nommée tacitement par acclamations.

Les cinq autres scrutateurs (-trices) se représentent et sont réélus tacitement. Il s'agit de *Mmes Evelyne Antonin, Barbara Favey, Edith Gachet et Dominique Leemann* et de *M. Vincent Studer*.

M. Frédy Bovet a une question de forme au sujet de l'art. 8 qui prévoit un ou deux vice-président(s) et se souvient que le Président avait sollicité un 2^e vice-président. Comme les deux vice-présidents s'en vont, ne serait-il pas judicieux d'avoir deux vice-présidents.

Rép. du Président : « Idéalement oui... et demande à M. Bovet s'il se propose. Ce dernier préfère laisser la place aux jeunes. Puis le Président indique que cela aurait été mieux mais ce n'est pas toujours évident de trouver un candidat, alors deux... Il signale que les Sœurs de St-Loup ont eu été actives soit à la vice-présidence ou comme scrutatrice ».

11. Communications de la Municipalité

- M. Gilles Bichsel complète les informations données par Mme Caroline Favey concernant les transports publics.

Un important changement aura lieu dans la région : à partir du 15 décembre, c'est la fin de « Car postal ». Le bus vous attendra et vous emmènera à Pompaples. Une nouvelle ligne a été créée et reliera Cossonay à La Sarraz en passant par Dizy, Chevilly, Moiry et Ferreyres.

On va ainsi récupérer les élèves pour les amener à l'école à La Sarraz et ceux de Dizy à Cossonay. La ligne qui traverse notre village va être déviée sur Orny.

Pour l'horaire 2019 à 2021, le bus du matin venant de St-Loup ira chercher les gens d'Orny et les élèves pour les amener à La Sarraz et le soir, ce sera dans l'autre sens.

A partir de 2021, les changements seront plus importants. Les trains arriveront à la gare de La Sarraz toutes les demi-heures et les bus qui passent par Orny le feront aussi à la même cadence. Donc les offres dans la région iront en augmentation. Le but, dès 2021, est également d'obtenir aussi de l'Etat et de la Confédération des paires de courses pour le week-end. Cet aspect-là est calculé par rapport au nombre de passagers : plus les gens prennent les transports, plus on aura droit à des nombres de courses. En mettant les élèves des écoles de La Sarraz dans ces bus, cela augmentera notre potentiel de transports, ce qui permettra d'avoir pratiquement des bus toutes les demi-heures avec juste un trou le matin entre 9 h et 10 h et l'après-midi entre 14 h et 15 h.

La ligne qui passe par Dizy pour Cossonay aura droit à dix paires de courses.

Les horaires ont été établis en collaboration avec les écoles de Cossonay, les écoles de La Sarraz, la future école qui devrait venir à St-Loup et pour répondre aux usagers des CFF. La mise sur pied n'a pas été facile et on peut remercier toutes les équipes qui ont travaillé que ce soit Etat, communes, écoles et ASI7. Un avantage pour les élèves qui prendront ces bus : leur abonnement leur donnera le droit de les utiliser tout au long de la journée.

L'arrêt de Pompaples va être déplacé sur la route de St-Loup là où sont actuellement les containers vers le parking. Cet arrêt se fera tout d'abord avec un marquage provisoire qui deviendra par la suite définitif avec l'entrée en vigueur en 2023 des nouvelles normes de la loi sur les handicapés. Ainsi, dans un premier temps, on aura un marquage « peinture » et si on est satisfait du résultat, le Conseil devra alors se prononcer pour accorder les crédits demandés pour créer l'arrêt de bus définitif.

M. Jean-Claude Freymond demande si les bus continueront à tourner en haut du village (en Montanney).
Rép. de M. Bichsel : « Non ».

- M. Olivier Waber nous parle des déchets verts : une nouvelle norme concerne les déchets du ménage. Un nouveau container a été mis en place il y a quinze jours : il est destiné uniquement aux déchets du ménage et ces déchets-là (légumes, salades, restes d'aliments et pâtisseries) s'en iront dans une usine de biogaz à Chavornay. Ce qui restera par terre concerne les gazons et les branches (comme avant).

- M. Georges Barré apporte un complément concernant le traitement du sol et des eaux usées dans la région du chemin du Champ Courbe et des Sordettes afin d'améliorer la qualité du séparatif. Plusieurs projets (une nouvelle construction et amélioration de la déchetterie) ont amené la Municipalité à demander à un bureau d'ingénieurs de faire un avant-projet (montant de CHF 15'000.--) au sujet de :

- la déchetterie (évacuation des eaux de surface),
- le chemin du Champ Courbe (mettre en séparatif),
- la nouvelle construction,
- adaptation de la route du Champ Courbe (on ne sait pas où vont les eaux),
- la station de relevage qui va être éliminée,
- le raccordement au chemin des Sordettes (pas conforme),
- adaptation du chemin des Sordettes.

Mme Janine Lehmann demande si les sacs que l'on mettait avant dans le compost pourront être mis dans ce container.

Rép. de M. Waber : « Oui ».

12. Divers et propositions individuelles

M. Frédy Bovet a une question concernant la gestion et les comptes : en page 4 où il a lu quatre allusions à l'avenir du site de St-Loup. : « Qu'en est-il exactement aujourd'hui du projet de construction du site de l'Ecole des soins ? »

Rép. de M. Bichsel, Municipal : « Le Conseil d'Etat a donné son feu vert au projet. Le Grand Conseil doit désormais se prononcer. Dans les faits (« bruits de couloirs »), ce serait bon à 95%. Mais tant que la décision n'est pas prise, on ne peut rien dire de plus. Ils maintiennent le site et ils ont l'intention de le faire ici. Il existe toujours la possibilité que le Grand Conseil refuse ».

Sœur Lucienne Wehrle : « On est en attente d'une confirmation. Cela a été accepté jusqu'à un certain bout. Maintenant il s'agit de la garantie financière. Le site de St-Loup, c'est logique. Un temps, ils parlaient de le faire à Yverdon : ce n'est pas possible. Ici, ils ont le terrain à disposition (il appartient à l'Institution).

Le Président du Conseil général rappelle qu'en décembre 2016 l'adaptation du jeton de présence avait été refusée. Il avait argumenté qu'en passant de CHF 1.-- à CHF 10.--, la différence permettrait non seulement de faire un don un peu plus sérieux à des associations mais également à s'octroyer pour nous (le Conseil général) un apéritif dinatoire. Ce soir est le premier soir où on bénéficie du jeton de présence de CHF 10.--. C'est un peu vite pour « s'empiffrer » mais il ne perd pas ça de vue car ce sont des choses auxquelles il tient. Si vous souhaitez récupérer ce jeton de présence, vous pouvez toujours le faire. Si non, on essaiera l'année prochaine de faire un apéro digne du travail que vous produisez tout au long de l'année.

Il clôt l'assemblée et remercie les membres pour leur participation et de la confiance renouvelée au Bureau du Conseil. Il est 22 h 05.

Le Président :

Le Secrétaire :

Stéphane Schneider

Charly Clerc